

Date de dépôt : 5 mars 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean-Charles Rielle : RTS sur le campus de l'EPFL. Et Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 février 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

J'ai lu sur le site internet du journal 24 heures que les activités du site lausannois de la RTS à la Sallaz seront déplacées sur le campus de l'EPFL. La SSR a confirmé le mardi 17 décembre 2013 son intention de déployer ses activités sur le site de la haute école. Le bâtiment de la Sallaz sera repris par l'Etat de Vaud vers fin 2018 ou courant 2019, le temps de construire de nouveaux locaux à l'EPFL.

M. Gilles Marchand, directeur de la RTS, a expliqué que, de toutes façons, la RTS devait exécuter d'importants travaux sur les deux sites de production, à Lausanne et à Genève, pour des questions de sécurité, notamment, mais aussi pour les adapter à de nouveaux processus de production. La RTS ne voulant pas devoir reloger provisoirement les équipes lausannoises, pour ainsi dire à fonds perdus, pendant ces transformations, il était plus logique de construire à neuf. Cela permettra par ailleurs de transférer un studio à Lausanne, et par là même de mener ces travaux à Genève sans devoir vider la tour.

Le nouveau site vaudois devrait aussi héberger à terme les cars régie de la RTS, soit un total de 8 véhicules lourds, qui sont actuellement stationnés à Meyrin, et cela afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans toute la Suisse romande.

Cette décision implique non seulement que la radio reste à Lausanne, mais aussi qu'elle s'implante sur le campus, en amenant avec elle une partie

de la télévision. La haute école fédérale ne cache pas qu'elle compte sur un effet de proximité pour plus intéresser les médias audiovisuels aux sciences, que ce soit les sciences humaines, les sciences naturelles ou de l'ingénieur, à l'EPFL ou à l'UNIL.

Le Conseil d'Etat prenant la mesure de cette annonce s'est-il assuré que la RTS, par une telle décision, ne prêterait pas les activités actuelles du site genevois par le transfert d'un studio (quel studio ?) et maintiendra l'ensemble des emplois actuels dans notre canton ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A la connaissance du Conseil d'Etat, le possible déménagement du site lausannois de la RTS de la Sallaz vers l'EPFL n'aura pas de conséquence significative pour le site de Genève, en particulier en ce qui concerne le personnel.

Renseignement pris auprès de la RTS, le fait que les 3 cars de reportage – ainsi que les véhicules d'accompagnement qui leurs sont rattachés – puissent être dorénavant basés sur le nouveau site lausannois de la RTS, et non plus à Meyrin, ne préteritera pas Genève, puisque ces véhicules sont de toute manière en déplacement et en production dans toute la Suisse, entre 180 et 220 jours en moyenne par année.

De même, le déménagement du studio 4 (dédié principalement aux programmes de divertissement) de Genève vers le site de l'EPFL aura pour seule conséquence le déplacement, certains jours de la semaine, de quelques employés travaillant actuellement à Carl-Vogt, faisant par ailleurs le chemin inverse d'employés auparavant basés à La Sallaz et devant se rendre ponctuellement à Genève.

Au final, le rapport actuel – environ 40% d'emplois, en équivalent plein temps, pour le site de Lausanne et 60% environ pour son pendant genevois – devrait garder les mêmes proportions à l'avenir.

Il nous semble également important de mentionner les efforts et investissements de la SSR – outre la rénovation et l'assainissement de la Tour de la télévision à proprement parler – pour développer le site de Genève. En témoignent la construction, à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue des Bains, du nouveau centre dédié aux émissions sportives (télévision et radio), ainsi que le nouveau bâtiment qui sera principalement utilisé par l'UNIGE. A cela s'ajoute encore l'ouverture, cet été, du nouveau plateau de l'actualité TV ainsi que du nouveau centre pour les magazines, en 2015.

Cela étant, nonobstant ces éléments, le Conseil d'Etat restera attentif à l'évolution du site de Genève, conscient de son importance pour le canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP